

**DECISION PORTANT SIGNATURE DU CONTRAT DE RACCORDEMENT AU
RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION D'UNE
INSTALLATION DE CONSOMMATION D'UNE PUISSANCE COMPRISE ENTRE
37 ET 250 KVA N° RE2628MN5VCD3MO2 AU 2090 ROUTE DE DETOURS A
MOISSAC AVEC LA SA ENEDIS**

ST N° 2024-174

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la nécessité de souscrire un contrat de raccordement au réseau public de distribution d'électricité basse tension d'une installation de consommation d'une puissance comprise entre 37 et 250 kVA n° RE2628MN5VCD3MO2 au 2090, route de Détours – 82200 MOISSAC,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De souscrire un contrat de raccordement au réseau public de distribution d'électricité basse tension d'une installation de consommation d'une puissance comprise entre 37 et 250 kVA n° RE2628MN5VCD3MO2 au 2090, route de Détours – 82200 MOISSAC, avec la SA ENEDIS dont le siège est 4, place de la Pyramide, 92800 PUTEAUX.

ARTICLE 2 – TARIFICATION

Le coût des ouvrages de raccordement est de :

Montant HT : 20.606,10 €

Montant TTC : 24.727,32 €

Le montant de la contribution sera révisé suivant le barème en vigueur si l'ensemble des travaux prévus dans les conditions particulières ne sont pas achevés au plus tard six (6) mois après la date d'envoi de l'offre de raccordement ou de mise à disposition de celle-ci dans son espace client.

ARTICLE 3 – ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION DES TRAVAUX

Les délais contractuels sont les suivants :

Délais d'exécution des études et travaux ENEDIS : 19 semaines
Délais d'exécution des travaux d'accueil demandeur : 19 semaines

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 18 octobre 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ